AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-4-66 492720

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement Annuel 15 F,00

- Bulletin n° 67 d'Avril 1966 - 1966 - 9

- AVERTISSEMENTS -

/ARBRES FRUITIERS/

• Tavelures du poirier et du pommier :

Les risques de contamination par germes hivernants demeurent importants alors que la végétation des arbres s'accroît rapidement depuis quelques jours.

En outre, les dernières pluies orageuses ont pu, localement, lessiver le dernier traitement.

En conséquence, il est prudent de renouveler la protection sans attendre, si le temps instable actuel persiste.

/ VIGNE /

• Black-rot :

Les organes hivernants (périthèces) sont arrivés à maturité depuis quelques temps déjà et des projections d'ascospores se produisent en cours de chaque pluie.

Uniquement dans les foyers observés en 1965 et lorsque la vigne présente des bourgeons bien éclatés avec pointe des feuilles visible, effectuer un traitement avec l'un des produits cités dans l'Edition spéciale.

- INFORMATIONS -

/ CULTURES LEGUMIERES /

• Maladies du feuillage et botrytis du fraisier :

Sur toutes les cultures dont la floraison est en cours, effectuer un traitement avec l'un des produits suivants :

- Captane (à raison de 250 g. MA/Hl)
- Phaltane (à raison de 250 g. MA/Hl).

Lorsque la floraison n'est pas encore commencée, choisir un produit à base de manèbe (à 240 g MA/Hl) sur les variétés sensibles aux maladies du feuillage.

P 90

DELAIS D'EMPLOI DE QUELQUES INSECTICIDES

Le tableau suivant précise les délais d'emploi de différents insecticides avant la récolte de produits végétaux destinés à l'alimentation.

P R O D U I T S	Dates limites
a) Insecticides minéraux :	
Fluosilicate de Baryum :(réservé à la préparation d'appâts)	
Sels de Thallium :(réservés à la préparation d'appâts)	
Arsénite de Soude: (toléré seulement pour les traitements d'hiver de la vigne)	
Arséniate de Plomb (vigne).	début véraison
(pommes de terre	7 jours
(arbres fruitiers	2 mois
b) Hydrocarbures chlorés :	
D.DD. - Méthoxychlor - Ethylphényldichloréthane	7 jours
D.D.T. - Chlordane - Lindane - Endosulfan + ...	15 jours
H.C.H. (soumis à des restrictions pour le traitement des sols).	15 jours
Toxaphène + - Heptachlore - Polychlorocamphanes ou Camphènes chlorés + ...	21 jours
Dieldrine (interdit en cultures légumières)	30 jours
Aldrine (interdit en cultures légumières.En traitement du sol sur fraisier,autorisée seulement avant le départ de la végétation	30 jours
c) Esters phosphoriques :	
Dichlorvos	5 jours
Malathion-Trichlorfon-Naled (48 heures avant récolte dans les serres) - Bromophos.	7 jours
Sulfotep (fumigant autorisé sur cultures florales et légumières en serres)	10 jours
Parathion-Parathion méthyl-Diazinon-E.P.N- Azinphos éthyl et méthyl)	15 jours
Nichlorphos(ex Isochlorthion)-Dioxathion-Diéthion + - Phosalone + Imidan - Fénitrothion.	15 jours
Fenthion(Mercaptophos)-Phenkapton-Prothoate(Triméthoate)-Carbophénotion	15 jours
d) Insecticides systémiques (interdits en cultures légumières à l'exception du Mévinphos):	
Mévinphos - Diméthoate - Formothion	7 jours
Déméton méthyl - Déméton S méthyl- Oxydéméton méthyl	21 jours
Endothion -Phosphamidon	21 jours
Vamidothion	30 jours
e) Insecticides spécifiques :	
Chlorobenzilate - Chlorfénizon	7 jours
Fénizon-Chlorbenside-Tetradifon-Tetrasul	7 jours
Isolan-Dicofol(ancien.Dichlorophényltrichloréthanol) + -Thioquinox +	15 jours
Binapacryl	21 jours
f) Produits divers :	
Pyréthrines + Roténone + ...	pas de limite
Carbaryl	7 jours
Nicotine	10 jours
Minacide	15 jours

+ Non dangereux pour les abeilles.

TOULOUSE le 8 Avril 1966

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles
J. [illegible]SSON - E.JOLY

L'INSPECTEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
L.IMBERT

Imprimés à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi - Le Directeur-Gérant : L.BOUYX